

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 mai 2023

PLR 2021 - (N° 1094)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CF10

présenté par

M. Guiraud, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreiro, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 6 , insérer l'article suivant:**

Dans un délai de six mois à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport d'évaluation des mesures déclassées (mesures d'aides publiques passées dans la norme fiscale) depuis 2017. Ce rapport évalue l'efficacité économique de toute mesure déclassée dont le manque à gagner pour l'État s'élève à plus d'un milliard d'euros.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, nous demandons un rapport d'évaluation et d'efficacité des mesures d'aides publiques passées dans la norme fiscale, permettant de justifier un tel passage.

Ces dernières années ont été marquées par le soutien renforcé de l'État envers les entreprises privées. Les aides publiques aux entreprises ont été multipliées par 20 en 40 ans et ont doublé en 10 ans. Ce phénomène s'est amplifié avec une envolée record lors du premier quinquennat d'Emmanuel Macron avec une augmentation 80 milliards d'euros par an.

Pourtant, en mai 2018, Gérard Darmanin, alors ministre de l'Action et des Comptes publics du Gouvernement d'Édouard Philippe, avait évoqué le chiffre de 140 milliards d'euros par an et s'était lui-même déclaré favorable à leur baisse : « Je vais surtout, en période de reprise économique,

essayer de réduire les aides aux entreprises. On a 140 milliards d'euros d'aides aux entreprises chaque année ». Loin de ces volontés affichées, le montant des aides publiques hors mesures déclassées atteint en 160 milliards d'euros par an 2019. En comptant les mesures déclassées, ce montant est porté à plus 200 milliards d'euros. Pour l'année 2021, le montant des aides aux entreprises s'élève à 207 milliards d'euros hors mesures déclassées. Il atteint 256 milliards d'euros en comptant les mesures déclassées.

La pérennisation des mesures déclassées et entrées dans la norme fiscale, pour un coût de plus de 40 milliards d'euros, à été réalisée sans véritable étude d'impact sur l'efficacité et l'efficience en amont. Pourtant ces dispositifs sont un coût majeur pour la collectivité, et l'incidence significative sur l'emploi et l'investissement de l'appropriation de ces dispositifs par le secteur privé n'a pas été démontrée.

Nous demandons donc que soit publié un rapport d'évaluation des mesures déclassées depuis 2017, et réalisant une mesure de l'efficacité économique celles qui grèvent le plus le budget de l'État.